EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER-RICHEZ Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, CARTIGNY Pierre-Alexis

Excusé :
M. AFFLARD Christian

Avaient donné procuration :
Mme BOITEAU Nadège à M.POULLIER Bernard
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°4

RESSOURCES HUMAINES

Convention d'adhésion aux services de prévention du Cdg59 - Pôle Santé au Travail

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 24
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 28
Date de convocation : 16 mars 2023
Date de réception en préfecture : 31 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2023

N°4

RESSOURCES HUMAINES

Convention d'adhésion aux services de prévention du Cdg59 - Pôle Santé au Travail

Préambule

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le centre de gestion du Nord fait évoluer ses services de prévention, santé et sécurité au travail et ses tarifs, conformément au décret N°2022-551 du 13 avril 2022.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.452-40 à L.454-47 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°D2022-37 du Conseil d'Administration du CDG 59 en date du 30 juin 2022 fixant les conditions de tarification des services du CDG 59 ;

Vu la délibération n°4 en date du 16 décembre 2020 portant adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ;

Vu l'avis favorable des membres de la Commission « Administration Générale » qui s'est réuni le 16 mars 2023,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 21 mars 2023,

Considérant que les services de prévention du CDG 59 ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines ;

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail ;

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DEWAILLY Bruno,
Après en avoir délibéré ;

DECIDE <u>A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,</u>

- **D'ADHÉRER** aux services de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

-

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

MAIRIE DE SAINGHIN-EN-WEPPES (NORD)